|  |  |
| --- | --- |
| **Secteurs de développement** | **Priorités de développement et objectifs de croissance 2025** |
| **Gouvernance** | Priorités de développement :* Mise en œuvre des dispositifs de l’accord-cadre de coopération
* Création d’un cadre transfrontalier de gestion coordonnée des RE Mékrou (représentants usagers ; administration ; Société civile, SFN…)
* Application de la charte de l’eau du bassin du fleuve Niger
* Renforcement des capacités de suivi et de gestion des RE, des écosystèmes, et de gestion des systèmes d’alerte
 |
| **AEP et assainissement** | Priorités de développement :* Initiative commune de soutien au relèvement des taux d’accès à l’AEP et à l’assainissement pour toutes les communes de la zone d’influence de la Mékrou

Objectif de croissance (2025) : * AEP : 100% (milieux rural et urbain ;
* Assainissement : 50% (milieu rural) ; 70% à 90% (milieu urbain)
 |
| **Agriculture (pluviale ; irriguée)** | Priorités de développement :**Réglementation** commune et gestion harmonisées de l’utilisation des produits phytosanitaires**Relèvement du niveau de sécurité alimentaire** de 30 à 50 pointsdans toutes les communes de la zone d’influence (Appui au secteurprivé dans le cadre des SAGE au développement de la micro- irrigation ; développement de la petite irrigation à maitrise totale ou partielle d’eau ; sécurisation des cultures pluviales contre les épisodes de sécheresses et d’inondation…) **Initiative commune** d’appui aux 3 Etats dans toutes les communes de la zone d’influence pour la promotion de la production de semences améliorées adaptées aux aléas climatiques**Mise en œuvre** d’un système d’alerte précoce sur les déficits de la production céréalière dans toutes les communes de la zone d’influence de la Mékrou Objectifs de croissance (2025) : **20% des superficies réservées aux productions pluviales** sont sécurisées par l’irrigation de complément ;**Aménagement et exploitation de 50 ha de** micro-irrigation par commune de la zone d’influence **Aménagement de 2 000 à 3 000 ha** de bas-fonds améliorés (irrigation à maitrise partielle) dans la zone d’influence par pays**Aménagements de petits** périmètres à maitrise totale d’eau en micro-irrigation à hauteur 200 ha par pays dans les communes de la zone d’influence pour la production maraichère et fruitière**Aménagement 1000 à 2000 ha** de culture irriguée (maïs, légumineuse…) par pays dans les communes de la zone d’influence de**100% des zones de culture pluviales** fréquemment inondées de la zone d’influence du bassin de la Mékrou identifiées et protégées |
| **Elevage** | Priorités de développement :**Réglementation** commune et gestion concertée de la grande transhumance (Maitrise des flux, veille sanitaire, couloirs de passage dans les parcs …) dans toutes les communes de la zone d’influence de la Mékrou**Sécurisation alimentaire** pour le cheptel de la zone d’influence de la Mékrou(développement de la production fourragère dans le cadre des SAGE ; aménagements pastoraux intégrés ; conditionnement du fourrage…)Objectifs de croissance (2025) : **Aménagement pastoral de 500 à 700 ha** par commune de la zone d’influence de la Mékrou (couloirs de passage, aires de pâturage, aires de repos, points d’eau …)**Couverture à 100% des besoins** en fourrage sec du cheptel non transhumant dans toutes les communes à déficit fourrager**Sécurisation de 100% des pistes** de circulation afin d’éviter les conflits éleveurs-agriculteurs  |
| **Pêche** | Priorités de développement **Mécanisme commun** de règlementation et de gestion concertées de la pêche (normalisation commune, coordination des actions entre les polices de l’environnement et de l’eau des 3 pays ; veille sur les normes ; sensibilisation et répression des pratiques non durables) **Programme commun de soutien au** développement de l’aquaculture et de la pêche de capture (ensemencement ; production d’alevins ; …) dans la zone d’influence de la Mékrou**Appui aux programmes nationaux** d’identification et de protection des frayères dans la zone d’influence de la MékrouObjectifs de croissance (2025) : * Appui à hauteur de 60% des couts des programmes nationaux de production d’alevins pour l’ensemencement des plans d’eau
* production d’au moins 200 tonnes/an  (création de bassins ou d’étangs piscicoles dans toutes les communes de la zone d’influence
 |
| **Ressources en eau****Ressources en eau** | Priorités de développement :**Programme** et mécanismes communs de gestion des phénomènes d’érosion et de comblement des lits de la Mékrou et des lacs d’eau de surface**Gestion concertée opérationnelle et efficace** des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques et forestiers du bassin de la Mékrou(dispositifs de suivi quantitatif et qualitatif; SIG sur les ressources en eau, les usages et usagers de l’eau ; partage des données et informations…); **Système** commun d’alerte précoce sur les inondations et les sécheresses dans la zone de la Mékrou et en lien avec l’ABN**Mécanisme** commun de gestion de la problématique de la pollution des ressources en eau de la Mékrou (polluant chimique, perturbation de la qualité physico-chimique des ressources en eau du bassin hydrographique de la Mékrou…) Objectifs de croissance (2025) : **Identification** et protection de 100% des zones à forte érosion de berges de cours d’eau et de lacs de la zone d’influence **Equipement** de 100% des zones identifiées en instruments de suivi (i) quantitatif et qualitatif des ressources en eau du bassin de la Mékrou et du parc W ; des phénomènes d’érosion et de comblement**Aménagement** (reboisement, enherbement …) de 100% des berges et des portions du bassin de la Mékrou dégradées et portions dénudées du bassin de la Mékrou;**Renforcement** de capacité de gestion des administrations techniques centrales et locales en matière de suivi et d’évaluation et de protection des ressources en eau de la zone d’influence de la Mékrou (équipements techniques de collecte, traitement et diffusion en lien avec l’ABN; formation…) |
| **Energie** | Priorités de développement :**Développement** et vulgarisation des foyers et fours solaires dans toutes les communes de la zone d’influence de la Mékrou**Appui aux** programmes nationaux d’aménagement de zones de production locales de ligneux à croissance rapide pour le bois de chauffe et d’œuvre dans toutes les communes de la zone d’influence de la Mékrou**Initiative** commune de création d’une centrale commune ou d’intérêt commun de production d’énergie solaire au profit des communes de la zone d’influence de la MékrouObjectifs de croissance (2025) : **40% des ménages** utilisent un foyer ou four solaire dans chaque commune du bassin**1000 ha de forêts** aménagées dans chaque commune de la zone d’influence du bassin + agroforesterie (champs)**Installation d’une centrale solaire** de … Mégawatt |
| **Industrie, artisanat** | Priorités de développement :**Installation** d’unités agroalimentaires dans les communes du bassin (laiterie, production de jus de fruit, …)**Soutien** à un programme commun de suivi et d’organisation des activités d’orpaillage, de pêche et la coton- culture pour des pratiques à faible impact sur les écosystèmes aquatiques et forestiers dans le cadre des SAGEObjectifs de croissance (2025) : **Une unité agroalimentaire au choix par commune ou groupe** de communes (soutien à l’installation pour le secteur privé) |
| **Environnement** | Priorités de développement :**Programme commun de restauration** et de protection des écosystèmes aquatiques et forestiers (continuums écologiques dégradés ; forêts ; berges de la Mékrou ; zones sacrées…)**Appui au mécanisme transfrontalier** gestion intégrée concertée (connaissance ; suivi ; protection contre le braconnage et les pénuries d’eau, veille sanitaire…) de la faune sauvage du parc W **Mécanisme** commun d’échanges d’expériences et de promotion des bonnes pratiques d’adaptation au changement climatique **Appui** aux programmes nationaux de restauration et de protection des écosystèmes forestiers et aquatiques sacrés de la zone du bassin (mares, bois, animaux…)**Améliorer l’attraction du parc W (consolidation des** infrastructures touristiques ; désenclavement…)Objectifs de croissance (2025) : **Seuils de régulation et de dérivation** des eaux de la Mékrou dans le Parc W afin d’assurer la pérennité de l’eau dans les affluents situés dans le parc W**Restauration de tous les continuums** écologiques dégradés, des zones sacrées, des écosystèmes aquatiques et forestiers dégradés… |